



- Bâtiments avec une emprise au sol >500m2**
- Bâtiments résidentiels
 - Bâtiments non résidentiels
 - Bâtiments potentiellement résidentiels
 - Bâtiments non qualifiés dans les fichiers fonciers
 - Bâtiments sur une parcelle publique
- Parkings**
- Parkings <500 m2 (non soumis à la loi d'accélération des EnR)
 - Parkings entre 500 et 1500 m2 (non soumis à la loi d'accélération des EnR)
 - Parkings >1500 m2 (soumis à la loi d'accélération des EnR, voir document contraintes pour faisabilité)
- Limites communales

